

22.04.2008 - 10:57 Uhr

Accords salariaux conclus pour la Chimie/Pharmacie Les revendications des Employés Suisse ne sont pas satisfaites

Zürich (ots) -

Le 21 juin 2007, les Employés Suisse avaient formulé des revendications salariales différenciées pour la branche Chimie/Pharmacie. Ils avaient exigé dans l'ensemble jusqu'à 4 pour cent d'augmentation de salaire, dont 2,5 pour cent pour tous.

Afin que le moteur de la croissance - aucune autre branche n'a connu un essor aussi important que le secteur de l'industrie chimique et pharmaceutique - puisse continuer de tourner, les employés de cette branche devraient également pouvoir tirer parti de cette augmentation de productivité! L'écart entre les hauts revenus des managers et les salaires "normaux" des employés s'agrandit surtout dans l'industrie pharmaceutique, mais également dans l'industrie chimique. D'année en année, cet écart prend des proportions toujours plus démesurées. Cette évolution est alarmante, et il s'agit absolument de la combattre.

C'est pourquoi les Employés Suisse avaient revendiqué une augmentation de salaire pouvant atteindre 4% pour la branche Chimie/Pharmacie, en fonction des résultats obtenus par l'entreprise. Ce pourcentage comprend une part générale pour assurer le pouvoir d'achat ainsi que la compensation de l'augmentation de productivité de 2,5%. Pour une fois, les employés devraient pouvoir en profiter, ce qui était une revendication claire.

Maintenant que les négociations salariales sont terminées dans les diverses sociétés, il faut toutefois noter que les revendications des Employés Suisse n'ont pas été satisfaites.

Toutes les augmentations salariales conclues se situent entre 1,8 et 2,5 pour cent. Elles sont donc bien inférieures aux 4 pour cent revendiqués. A l'exception d'Ilford qui octroie une hausse générale du salaire de 2,0 pour cent, dont 1,0 pour cent pour tous, les autres entreprises ne concèdent pas d'augmentation générale.

Les meilleurs accords ont peut être signés chez Cimo à Monthey et chez Novartis où la masse salariale a augmenté de 2,5 pour cent. Pour Novartis, cette hausse correspond donc à celle de l'année passée. Chez Roche, la deuxième multinationale pharmaceutique à Bâle, l'augmentation du salaire de 2,25 pour cent est bien inférieure à celle de l'année précédente où les employés avaient touché 3,1 pour cent de plus.

"Ce qui est désagréable lors des négociations salariales c'est que les entreprises de la chimie et de la pharmacie ne sont plus prêtes à octroyer un pourcentage général", explique Viktor Hegi, responsable de la branche chez les Employés Suisse. Il faut assurer le maintien du pouvoir d'achat pour tous. Et il ajoute: "La clause selon laquelle seules les personnes fournissant une bonne, voire très bonne, performance ont droit à une amélioration de salaire correcte est insuffisante." Souvent, les évaluations concernant les employés ne sont pas homogènes et peuvent fortement varier de l'un à l'autre au sein de l'entreprise.

Contact:

Viktor Hegi, responsable de la branche, Employés Suisse, 076 393 18 44

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100559592> abgerufen werden.